

EDC : Une intervention française à l'étranger.

L'Opération Serval au Mali.

Problématique : Comment la Défense nationale participe-t-elle à la sûreté internationale ?

Compétences : Localiser des grands repères géographiques. Exercer son sens critique par rapport à un document et une situation. S'exprimer à l'oral pour penser, communiquer et échanger.

Doc. 1. L'opération Serval au Mali

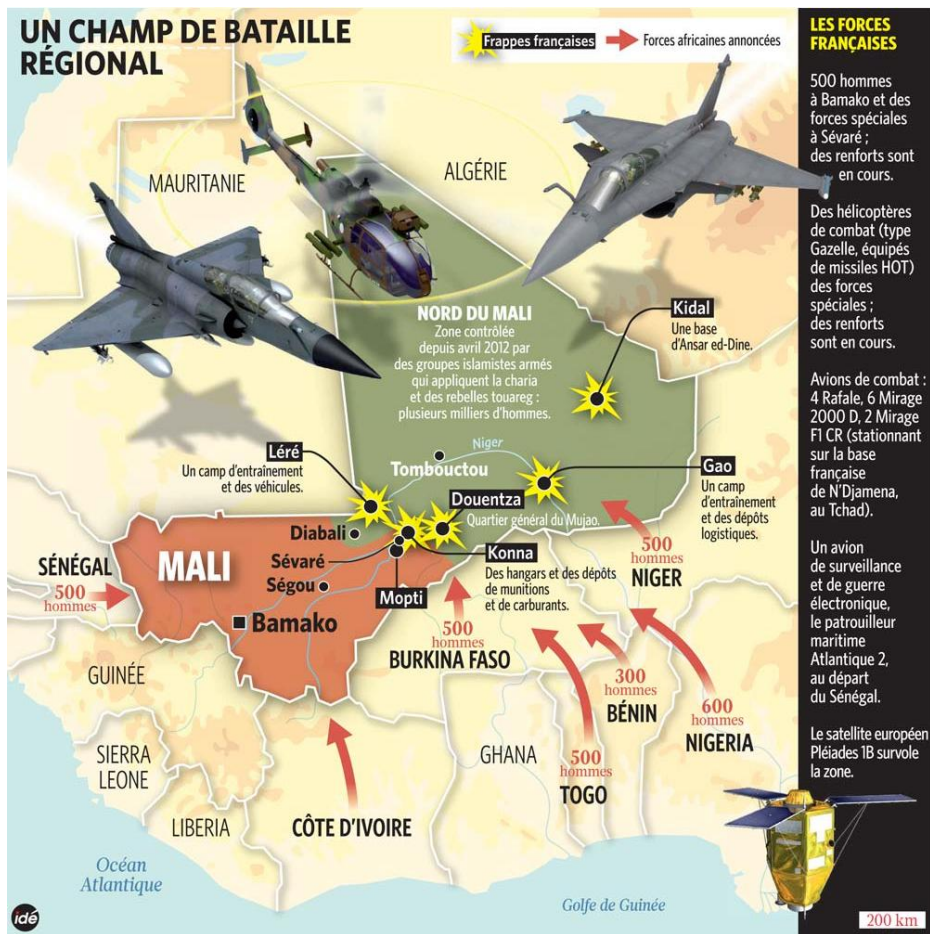
- **Janvier 2012 :** Des combats opposent l'armée malienne aux rebelles touaregs (MNLA) et aux islamistes d'Ansar Dine.
- **Fin 2012 :** Les troupes maliennes sont en déroute.
- **Nuit du 10 au 11 janvier 2013 :** François Hollande autorise les armées françaises à frapper les djihadistes qui se rapprochent de la capitale du Mali.
- **25 avril 2013 :** 12600 Casques bleus participent à la stabilisation du Nord du Mali. Avec l'aide de l'armée française, ils limitent le pouvoir de nuisance des islamistes.
- **Juillet 2013 :** Le retour au calme permet l'organisation d'une élection présidentielle. Ibrahim Boubacar Keita est élu démocratiquement.
- **Juillet 2014 :** Fin de l'opération Serval. Nos soldats intègrent l'opération Barkhane afin de mener la lutte contre les islamistes dans tout le Sahel.

Doc. 2. La demande de l'ONU et du Mali pour une intervention contre les islamistes

Le 21 décembre 2012, le conseil de sécurité des Nations unies a adopté le projet de résolution 2085 porté par la France sur le Mali. [...] Il est clair que ce sont essentiellement les troupes françaises qui se battent, venues en renfort d'une armée malienne déjà plusieurs fois mise en déroute par les groupes islamistes venus du nord. Paris a mis en avant l'article 51 de la charte de l'ONU qui mentionne "*le droit de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un membre des Nations unies est l'objet d'une agression armée*". Le Mali a bien été agressé par les djihadistes, qui ont pris possession de places fortes au nord du Mali, comme à Gao et Kidal, et continuaient leur poussée vers le Sud. Mais le pays était incapable d'exercer sa légitime défense, en raison de l'état de son armée. Il a donc fait appel à l'armée française. De plus, il existe des accords de défense bilatéraux entre la France et le Mali.

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/01/14/mali-l-operation-serval-est-elle-legale_1816877_3212.html

Doc. 3. Le dispositif français au Mali et au Sahel



<http://static.lexpress.fr/swf/monde/mali/carte-mali-15-01-2013.jpg>

Doc. 4. La traque des islamistes et des rebelles par les Français

Vidéo « [Planète sous tension](#) » ou « [Lien 1](#) » ou « [Intégralité d'Envoyé spécial](#) ».

1°. Je donne les raisons qui font que la France intervient au Mali. Doc. 1 et 3.

2°. Je souligne les trois éléments qui justifient l'intervention française au Mali ? Doc. 2.

3°. J'explique pourquoi, grâce à cette carte, la France engage autant de moyens aériens dans cette opération militaire ? Doc. 3

4°. Peut-on dire que la France reste une grande puissance militaire ? Doc. 3 et 4.

Bilan : Comment cette opération est-elle accueillie ? Quel en est le bilan ?

Après l'analyse des documents, il est intéressant de mener un échange autour de l'approche du dilemme moral :

- Fallait-il que la France intervienne au Mali ?

Ou

- La France devait-elle intervenir seule au Mali ?